



RESULTATS DU VOTE

Nombre de votants : 26

Voix favorables : 26

Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 20 novembre 2018

DELIBERATION n° CA 2018 - 160

relative au versement d'une subvention au profit de l'Amicale des personnels de l'Université Toulouse 1 Capitole

Vu le code de l'éducation notamment en son article L713-1 ;

Vu le courrier de Madame la Présidente de l'Amicale des personnels en date du 23 octobre 2018 demandant le versement d'une subvention ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le conseil d'administration approuve le versement d'un montant de 12 500 € à l'Amicale des personnels de l'Université Toulouse 1 Capitole pour la réalisation de l'ensemble des projets de l'Amicale au titre de l'année 2019.

La présidente du conseil d'administration,

